

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 JUIN 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le mercredi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Danièle SANTESTEBAN, Francis PETRICIG.

Étaient excusés : Olivier SUSINI (pouvoir à M. JOURDAIN), Virginie MAS (pouvoir à Mme CHABERT), Camille LECUNFF-GUILLARD (pouvoir à M. BOTELLA), Aurélia DUCHET.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association FNACA

La "FNACA" (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie) est une association spécifique de tous ceux qui ont participé entre 1952 et 1962 à la guerre d'Algérie ou aux combats du Maroc ou de la Tunisie.

Monsieur le Président indique que l'association FNACA sollicite le soutien du Syndicat Intercommunal Murois pour les 50 ans de l'association par une subvention de 1 000 €.

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 21 avril 2022,

Vu l'avis de la commission association réunie le 12 mai 2022,

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ANNULE** le montant accordé à la FNACA par délibération D 22 02 09,
- **ATTRIBUE** une subvention spécifique de 800 € à l'association FNACA pour leurs 50 ans,
- **PRECISE** que la subvention sera versée sur présentation d'un justificatif des dépenses,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 22 juin 2022

Le Président

Henri MONTELLANICO

